

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-174

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 4 avril 2025	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2025-174

SEPANSO - Année 2025 - Subvention annuelle relative au fonctionnement de la Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges, et participation financière aux frais de location de bureaux temporaires - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Présentation de la SEPANSO

Créée en 1969 et reconnue d'utilité publique depuis 1982, la Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO) est une fédération d'associations de protection de la nature et de l'environnement à but non lucratif.

La SEPANSO assure notamment la gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des marais de Bruges pour le compte de l'État.

Dans ce cadre, la SEPANSO participe :

- à la préservation quotidienne de la biodiversité remarquable présente sur ce site ;
- à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ;
- à la sensibilisation du public à l'environnement, par les visites qu'ils assurent ;
- et à la sauvegarde d'anciennes races bovines, en partenariat avec le Conservatoire des races d'Aquitaine.

2 – Contexte de la RNN des marais de Bruges et de la maison du Baron

La RNN des marais de Bruges est un espace d'une grande richesse écologique et patrimoniale, située au sein du périmètre de l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) Parc des Jalles. La gestion de ces 265 hectares de zones humides est confiée à la SEPANSO par l'Etat depuis 1983.

La « maison du Baron » qui regroupait jusqu'en 2020 une partie des bureaux de la SEPANSO et le pôle d'accueil des visiteurs de la RNN, présentait un important désordre structurel, la SEPANSO a dû évacuer les lieux en 2020, et le bâtiment est depuis complètement inutilisé et a été partiellement démoli. Bordeaux Métropole est le porteur du futur projet de réhabilitation de ce bien dont la livraison est prévue pour 2027.

3 – Programme d'action proposé

En attendant la réhabilitation du site par Bordeaux Métropole, la SEPANSO est dans l'obligation d'installer ses salariés et leurs équipements dans des bureaux de location. Bordeaux métropole, qui soutient l'activité de la SEPANSO est sollicitée pour accorder une subvention de 15 000 €.

En parallèle, Bordeaux Métropole est également sollicitée pour participer financièrement à la gestion et à l'entretien courant de la RNN des marais de Bruges, au titre des opérations programmées en 2025 dans le cadre du plan de gestion en cours (2019-2028). La contribution demandée à ce titre est de 10 000 €.

4 – Plan de financement

La SEPANSO sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 25 000 €, ce qui représente 6,83 % du budget prévisionnel de fonctionnement de la RNN de Bruges d'un montant global de 366 076 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL 2025				
DEPENSES	Montants	RECETTES	%	Montants
Achats	30 382 €	Prestations de services	1,69%	6 183 €
Services extérieurs	38 494 €	État	33,98%	124 410 €
Impôts et taxes	6 950 €	Conseil Départemental	19,40%	71 033 €
Charges de personnel	240 692 €	Bordeaux Métropole	6,83%	25 000 €
Dotations aux amortissements, provisions et engagements	20 158 €	Commune	2,46%	9 000 €
Charges fixes de fonctionnement	29 400 €	Autres subventions d'exploitation	33,51%	122 687 €
		Produits de gestion courante	2,12%	7 763 €
Total dépenses	366 076 €	Total recettes	100%	366 076 €

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,

VU les deux dossiers de demande d'aide présentés par la SEPANSO,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2015-0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT les enjeux majeurs qu'abrite la réserve naturelle nationale des marais de Bruges en matière de biodiversité remarquable et de patrimoine paysager,

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de valoriser et préserver les milieux naturels de son territoire, et de soutenir les missions d'intérêt général portées par la SEPANSO,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention d'un montant total de 25 000 € est attribuée à la SEPANSO pour le financement de l'année 2025 de l'opération « Fonctionnement de la Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges, et participation financière aux frais de location de bureaux temporaires ».

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention ci-annexée.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2025 en section fonctionnement au chapitre 65, article 65748, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,